Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-7_2026_02_10-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN Communauté
5 communes, 1 territoire

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi dix février, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi trois février s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Jean-Pierre Calloch en Plouhinec en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présent
	THIEC	Yves	A donné pouvoir à Christelle Brizoual
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à Michèle Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à Annick Stéphant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présent
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présente
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présent
	SANCHEZ	Stéphane	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	Présent
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 4 Votants : 24
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Véronique LE SERREC

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-7_2026_02_10-DE

7. Annexe financière de la convention avec l'Agence locale de l'énergie du Pays de Lorient (ALOEN) pour 2026

Rapporteure : Sophie LE CHAT

ALOEN a pour objet de sensibiliser, informer, conseiller, accompagner les particuliers, les collectivités, les entreprises et les scolaires pour promouvoir la maîtrise de l'énergie et de l'eau, le développement des énergies renouvelables, l'éco-construction permettant diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les dérèglements climatiques, tout en veillant à apporter une meilleure réponse aux attentes sociales.

Le conventionnement BBO Communauté / ALOEN a pour objectif le déploiement du Pacte ANAH et du Pacte Entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes. Ils permettent de :
- Renforcer la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels,
- Consolider et/ ou compléter les dispositifs territoriaux existants d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages, constitués des Espaces Conseil France Rénov' (anciens Espaces Info Energie, Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat, etc.).

Sur le territoire, l'accompagnement par ALOEN a été contractualisé sur 4 ans, de manière à sécuriser les financements de l'Etat.

Afin de remplir les objectifs communs, l'Agence s'engage à réaliser le plan d'actions détaillé dans la convention annuelle de financement proposée en pièce-jointe. Il porte sur la réalisation des missions suivantes :

Missions Habitat :

- Information, conseil et orientation des ménages
  - Information et orientation de 1er niveau
  - Conseil personnalisé aux ménages
  - Pré-accompagnement / Appui au parcours de de rénovation
- Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels
  - Sensibilisation, communication, animation auprès des ménages, des professionnels, des acteurs publics locaux

Missions auprès des entreprises

- Information, conseil personnalisé et accompagnement
  - Information et orientation des entreprises vers un conseil personnalisé ou un diagnostic
  - Conseil personnalisé aux entreprises (visite ou rendez-vous bureau)
- Contribution à une dynamique territoriale auprès des professionnels
  - Organisation d'événement de mobilisation et de sensibilisation auprès des TPE-PME
  - Adaptation de la communication aux cibles et aux territoires

Le montant total de la subvention à ALOEN est de 52 063 €. Un financement de 22 794 € est attendu de l'Agence nationale de l'Habitat (ANaH) et un financement d'au minimum 5 000 € (part variable liée aux

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-7_2026_02_10-DE

travaux réalisés) est attendu de la Région Bretagne. Le reste à charge pour BBO Communauté est estimé entre 24 000€ et 12 000 € pour 2026.

VU la délibération n°20_2025_03_27 du conseil communautaire du 27 mars 2025 relative au conventionnement avec ALOEN ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention annuelle de financement pour l'année 2026 détaillée en pièce jointe.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :
_ **D'APPROUVER** la convention annuelle de financement pour l'année 2026 avec ALOEN Présentée ci-dessus et annexée à la Présente délibération ;
_ **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents afférents.

Pour : 24	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 18 février 2026;
- Sa publication électronique le 18 février 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 16/02/2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-7_2026_02_10-DE